

Règlements des Épreuves – Triathlon en Provence Verte 2026

Le dimanche 7 juin 2026

Triathlon M – Provence Verte

Le Triathlon en Provence Verte est organisé par le Triathlon Team Brignoles sous l'égide de la FFTRI. Les concurrents sont soumis à la Réglementation Sportive de la FFTRI et s'engagent à la connaître et la respecter. Elle est consultable sur www.fftri.com. Chaque participant doit également se conformer au protocole sanitaire en vigueur le jour de l'événement.

Inscriptions

Les inscriptions se font exclusivement en ligne et sont ouvertes à partir de la catégorie Junior. Le tarif est fixé à 60 € pour une inscription individuelle et 80 € pour une inscription en relais.

La date limite d'inscription est le 5 juin 2026. Le nombre de participants est limité à 300 concurrents, dont 20 équipes relais maximum.

Retrait des dossards

Le retrait des dossards aura lieu le jour de la course. Chaque concurrent devra présenter sa licence 2026, une pièce d'identité et, pour les non licenciés compétition, un Pass Compétition (22 €) accompagné du certificat QS Sport téléchargeable en ligne. L'émargement de la liste des inscrits vaut acceptation du présent règlement.

Horaires

Ouverture du parc à vélos :	7h45
Fermeture :	8h45
Briefing :	8h45
Départ :	9h
Protocole :	12h30

Déroulement

Le triathlon est un sport individuel qui n'autorise aucune assistance extérieure, sauf médicale. Toute décision d'un arbitre relative à des infractions pour insultes, violences ou tricherie manifeste est sans appel.

Natation (1,5 km)

Le port de la combinaison est obligatoire lorsque la température de l'eau est inférieure à 16 °C, facultatif entre 16 °C et 24,5 °C et interdit au-dessus de 24,5 °C. Le bonnet de bain est obligatoire mais non fourni par l'organisateur. Le port du dossard est interdit pendant la natation.

Cyclisme (40 km)

Le code de la route doit être respecté. Le dossard doit être porté à l'arrière. Le drafting est interdit : une distance de 7 m doit être respectée. Le vélo doit être conforme aux règles FFTRI : propulsion musculaire, deux roues, casque rigide obligatoire, embouts protégés et freins sur chaque roue.

Course à pied (10 km)

Le dossard est obligatoire et doit être porté sur le devant. Les concurrents peuvent marcher ou courir. Un pointage est effectué au demi-tour. La CAP passe par une passerelle sur laquelle il est obligatoire de marcher : des bénévoles seront poster devant pour faire respecter la consigne. La zone de pénalité se situe à la sortie du parc à vélos.

Relais

Le passage du relais se fait par transmission de la puce électronique dans la zone de transition. Il est admis qu'un relayeur effectue deux disciplines.

Règlement Aquathlon TTB de la Provence Verte

L'Aquathlon de la Provence Verte est inscrit au calendrier officiel 2026 de la Fédération Française de Triathlon (FFTRI). L'épreuve est soumise à la Réglementation Sportive en vigueur. Toute inscription implique l'acceptation et le respect du présent règlement.

Présentation générale

L'aquathlon est une épreuve individuelle qui consiste à enchaîner la natation et la course à pied sans arrêt du chronomètre. La natation se déroulera dans le lac de Vins sur Caramy et la course à pied sur la commune, le long d'une partie ombragée de la rivière. Le départ natation s'effectuera depuis le rivage en bas du parc à vélos.

Le port du dossard est autorisé uniquement pendant la course à pied, placé devant et lisible. La ceinture porte-dossard conforme à la RS est autorisée. Un concurrent franchissant la ligne d'arrivée sans dossard ne pourra être classé.

L'aire de transition sera accessible uniquement aux concurrents, arbitres, sécurité médicale et organisation. L'accompagnement ou l'aide extérieure est interdite. Les écouteurs, radios et téléphones portables sont également interdits.

Inscriptions

Les inscriptions se font exclusivement en ligne et sont ouvertes dès la catégorie Junior. Le tarif est de 15 € en individuel et 20 € en relais.

La date limite d'inscription est fixée au 8 mai 2025. Le nombre de participants est limité à 70 (60 individuels et 10 relais).

Retrait des dossards

Le retrait des dossards aura lieu le jour de la course entre 12h et 13h. Chaque concurrent devra présenter sa licence 2025 ou un Pass Compétition (2 €), une pièce d'identité et le certificat QS Sport téléchargeable en ligne. L'émargement de la liste des inscrits vaut acceptation du règlement.

Déroulement et horaires

Retrait des dossards :	12h à 13h
Ouverture du parc :	12h15 à 13h10
Briefing :	13h15
Départ :	13h30

Distances des épreuves

Natation :	1 km
Course à pied :	5 km

Pointage

Le parcours pédestre comporte un demi-tour marqué par un repère (chou chou).

Cross Triathlon S – Provence Verte

Le Triathlon en Provence Verte est organisé par le Triathlon Team Brignoles sous l'égide de la FFTRI. Les concurrents sont soumis à la Réglementation Sportive de la FFTRI et s'engagent à la connaître et la respecter. Elle est consultable sur www.fftri.com. Chaque participant doit également se conformer au protocole sanitaire en vigueur le jour de l'événement.

Inscriptions

Les inscriptions se font exclusivement en ligne. Elles sont ouvertes à partir de la catégorie Junior. Le tarif est fixé à 40 € pour une inscription individuelle et 55 € pour une inscription en relais.

La date limite d'inscription est le 6 juin 2026. Le nombre de participants est limité à 100 concurrents, dont 15 équipes relais maximum.

Retrait des dossards

Le retrait des dossards aura lieu le jour de la course, entre 12h00 et 14h30. Chaque concurrent devra présenter sa licence 2025 ou un Pass Compétition (7 €), une pièce d'identité et le certificat QS Sport téléchargeable sur le site officiel. L'émargement de la liste des inscrits vaut acceptation du présent règlement.

Horaires

Ouverture du parc à vélos :	14h00
Fermeture :	14h40
Briefing :	14h45
Départ :	15h00
Protocole :	16h30

Natation (500 m)

Le port de la combinaison est obligatoire lorsque la température de l'eau est inférieure à 16 °C, facultatif entre 16 °C et 24,5 °C et interdit au-dessus de 24,5 °C. Le bonnet de bain n'est pas fourni par l'organisation. Le port du dossard est interdit pendant la natation.

Cyclisme (11 km)

Le code de la route doit être respecté. Le dossard doit être porté à l'arrière. Le drafting est interdit : une distance de 7 m doit être respectée. Le vélo doit être conforme aux règles FFTRI : propulsion musculaire, deux roues, casque rigide obligatoire, embouts protégés et freins sur chaque roue.

Course à pied (4 km)

Le dossard est obligatoire et doit être porté sur le devant. Les concurrents peuvent marcher ou courir. Un bracelet est remis au demi-tour. La zone de pénalité se situe à la sortie du parc à vélos.

Relais

Le passage du relais se fait par transmission de la puce électronique dans la zone de transition. Il est admis qu'un relayeur effectue deux disciplines.

Généralité

Environnement & Développement durable

Le triathlon se déroule dans un espace naturel protégé (zone Natura 2000). Les concurrents et organisateurs s'engagent à respecter cet environnement. Le non-respect de la charte environnementale (déchets hors zones prévues, abandon de matériel) peut entraîner des sanctions allant jusqu'à l'exclusion.

Structure médicale

Une équipe de secouristes composée de MNS, BNSSA, secouristes PSE1, IDE ou pompiers sera présente. Un secouriste sera également positionné sur le parcours course à pied.

Sécurité pendant l'épreuve

Pendant la natation, les concurrents seront encadrés par des MNS et/ou BNSSA. Pendant la course à pied, des bénévoles et signaleurs guideront les participants. Un VTT ouvreuse précédera le premier concurrent et un VTT balai suivra le dernier.

Arbitrage et décisions de course

Les concurrents acceptent de se soumettre aux décisions des arbitres FFTRI ou de l'organisation.

Sportivité et sécurité

Les concurrents doivent faire preuve de respect envers les autres participants, bénévoles et arbitres. Ils sont couverts par leur licence FFTRI ou Pass Compétition. Des secouristes sont présents pendant toute la durée de l'épreuve.

Déroulement des épreuves

Le triathlon est un sport individuel qui n'autorise aucune assistance extérieure, sauf médicale. Toute décision d'un arbitre relative à des infractions pour insultes, violences ou tricherie manifeste est sans appel.

Droit à l'image et protection des données

Par leur inscription, les concurrents autorisent l'utilisation de leur image par l'organisateur et ses partenaires. Conformément à la loi Informatique et Libertés, ils disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles.